



CNP RETRAITE

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le code des assurances

Société anonyme au capital de 50 039 269 euros

Siège social : 4 promenade Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux

892 347 501 RCS Nanterre

(ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 JUIN 2026**

[...]

IX. Prise d'acte de démission – pour information

Le Secrétaire de séance fait part au Conseil d'administration de la démission de David Miseray de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société, avec effet à la nomination de son successeur.

Le Président prend la parole pour remercier les participants au Conseil et fait part de sa satisfaction sur les travaux menés depuis la naissance du FRPS du Groupe.

Le Conseil remercie David Miseray pour son investissement depuis la création du FRPS ainsi que sa contribution aux travaux du Conseil et à la gouvernance de la Société durant l'exercice de son mandat, il prend acte de la démission. La Directrice générale s'associe aux remerciements formulés par les membres du Conseil.

X. Cooptation d'un nouvel administrateur (avec effet au 26/06/2026) – pour approbation

En conséquence de ce qui précède et conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du code de commerce et de l'article 14 des statuts de la Société, il est proposé au Conseil d'administration de coopter en qualité d'administrateur et en remplacement de David Miseray, membre démissionnaire,

Christophe Harrigan, né le 30 mai 1975 à Le Mans, de nationalité française et domicilié
4 promenade Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux

Le mandat social de Christophe Harrigan prendra effet à compter du 26 juin 2026, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui en 2030, sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

XI. Nomination du Président du Conseil d'administration (avec effet au 26/06/2026) – pour approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner, en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur et à compter du 26 juin 2026,

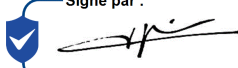
Christophe Harrigan, né le 30 mai 1975 à Le Mans, de nationalité française et domicilié 4 promenade Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux

Christophe Harrigan a déclaré, par anticipation, accepter les fonctions qui lui seront conférées, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats de direction qu'une même personne peut exercer et n'être frappé d'aucune mesure, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-51 du code de commerce, le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié conforme à l'original

Signé par :

B8174D90E70C4B2...
Christophe HARRIGAN
Président du Conseil d'administration